



PAS DE PASS SANITAIRE ? PLUS DE BOULOT !?!?!

Il y a peu, les salarié-es étaient toutes et tous, aux dires de la présidente de Radio France, quasi des héros d'avoir assuré le maintien de l'activité de l'entreprise et de ses antennes pendant la pandémie. Sibyle Veil ne tarissait pas d'éloges à leur encontre, à l'instar des plus hautes autorités vis-à-vis les professionnels de santé.

Mais le gouvernement décidant qu'un Pass sanitaire serait nécessaire pour retrouver un semblant de vie d'avant, la direction de Radio France devance encore une fois les désirs gouvernementaux, menaçant les salariés qui n'auraient pas le précieux sésame à la rentrée !

« Le projet de loi en l'état prévoit des dispositions allant de la suspension du contrat de travail avec interruption du versement du salaire dans un premier temps, jusqu'à la rupture du contrat de travail si cette situation devait perdurer. »

La CGT Radio France ne peut accepter ce genre de menace de la part de la direction de la Radio de service public !

Serait-ce une nouvelle voie pour diminuer encore la masse salariale, obsession de la direction et de nos Tutelles ? Rappelons que toutes les enquêtes RPS menée au sein de notre entreprise relèvent des conditions de travail souvent désastreuses au sein des emprises de la maison, à Paris comme en Régions, pressions en tout genre, discriminations, harcèlement moral et parfois sexuel, manque de moyens qui pousse au burn-out nombre de salariés, etc... Comment cette direction peut-elle oser menacer des personnels qui ont tant donné ces 16 derniers mois dans des conditions déjà dégradées du fait de la RCC et des années de casse minutieuse des conditions de travail de la part de ses dirigeants quels qu'ils soient ?

Ce qu'on pourrait prendre pour une maladresse de communication n'est purement et simplement que cynisme à l'état pur et provocation malsaine, faisant fi à la fois de la navette parlementaire et des décisions à venir du Conseil Constitutionnel !

Nombre de salariés, tant à Paris qu'en régions, sont scandalisés par ce Texte du 23 juillet dernier.

La CGT met en garde la direction : si de telles dispositions devaient voir le jour à la fin août, elle prendrait ses responsabilités.

Paris, le 28 Juillet 2021